La pornographie sur jeunes enfants sur le net - 1/1

De plus en plus, nous rentrouvons des images pornographique sur internet avec des jeunes enfants; Est-ce vraiment normal ??? Ok, la liberté d'expression est un droit, mais les libertés ne s'arrêtent pas t'elle à celle des autres ?

L'expression est bien une liberté, mais sur Internet, elle cause des problèmes majeurs puisqu'on retrouve de nombreuses images, photos et vidéos, pornographique montrant des enfants victimes d'abus sexuels.

Que faut-il faire pour empêcher le développement de ce mouvement effroyable sans violer la liberté d'expression, c'est-à-dire un des importants droits de l'homme ? Comment concilier cette liberté, qui est un droit individuel, et la protection des enfants, qui est un droit individuel de sûreté personnelle ? Cela ne paraît pas possible.

Mais pourquoi la police ne fait-elle rien ? Elle pourrait poursuivre ces personnes malfaisantes pour viol sur mineur et non pour circulation de ces images "choquantes" !!! Y à t'il vraiment un rapport entre ces deux "choses" ? L'acte criminel n'a rien à voir avec la liberté d'expression ! La circulation de vidéo pornographique n'est en rien le problème, mais l'abus sexuel, l'abus sexuel sur mineur, sur de jeunes enfants, garçons comme filles ; qui est condamnable !

Cependant, une censure ouvrirait la voie à des restrictions aux libertés de toutes sorte, c'est-à-dire que ces restrictions permettrait aux intégristes religieux ou politiques d'imposer leurs dogmes à a communauté mondiales des internautes. Cela poserais aussi un gros problème d'interdire certaines libertés dans certains cas ; néanmoins les libertés de chaqu'un ne s'arrête elle pas à celle des autres ? Malgré tous les problèmes que poserait l'interdiction de diffusion de ces images, il faut faire quelque chose contre cela, mais qui fera le premier pas vers un monde sans de telle pratique ? Que pouvons-nous faire pour combattre tant d'horreur ??? Les utilisateurs de ce moyen de communication, c'est-à-dire nous, pourraient exercer des moyens de pression en dénonçant les faits incriminés comme l'à fait le procureur de Munich, et comme cela à été fait à l'encontre des mouvements néo-nazi. Il faudrait aussi mettre en place une prévention afin de mettre en garde le public sur de même pratique. Mais comment réaliser cela ? Plus facile à dire qu'à faire. Pourquoi le gouvernement ne nous informe pas t'il d'un moyen de combattre contre de telle abomination ? Il va bien falloir que le gouvernement se décide, car rappelons que les sévices et donc aussi la pornographie sur jeunes enfants sont interdit par la convention international sur les droits des enfants !